



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MATAWINIE  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARCELLINE-DE-KILDARE

## AVIS PUBLIC DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE No2018-06

**AVIS PUBLIC** est, par les présentes donné, par la soussignée, que le conseil municipal de la municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare sera saisi, lors de la séance ordinaire du lundi 19 novembre 2018 à 20 h, à la salle communautaire située au 435, 1<sup>ière</sup> rue du Pied-de-la Montagne, de la nature et de l'effet d'une demande de dérogation mineure concernant l'immeuble ci-dessous mentionné :

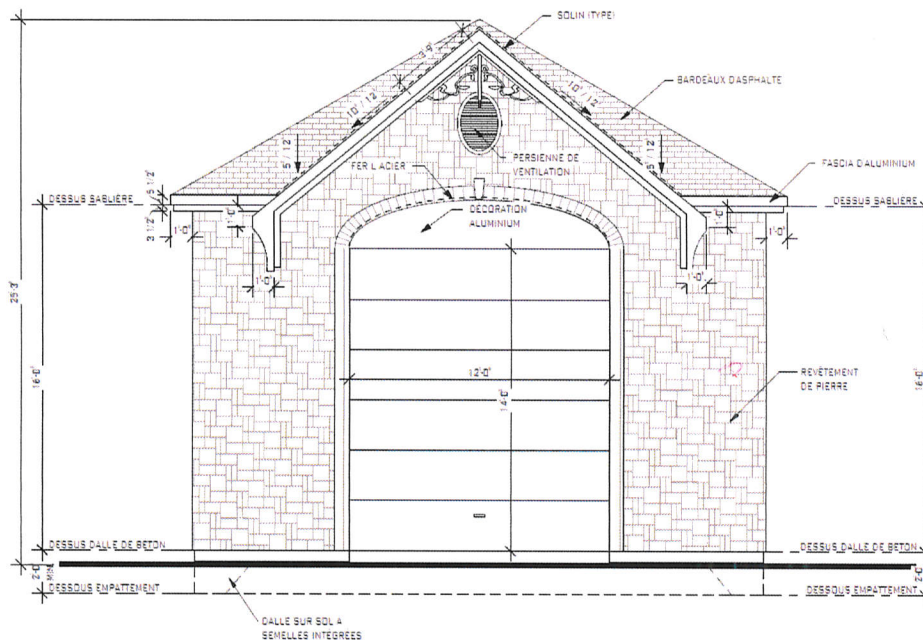
**Lot :** 5 655 323

**Propriétaires :** Mario Belval & France Gamache

**Localisation :** 41 rue des Hirondelles

**Zonage :** RRL1

**Superficie :** 3 460 m<sup>2</sup>



Le but de cette demande est de régulariser et rendre conforme un garage projeté dont la hauteur de la porte de garage sera de 4,27 mètres (14 pieds), ce qui est non conforme à l'article 6.3.2 para.1 du règlement de zonage no144-94 qui stipule que la hauteur de porte de devra pas dépasser 3,65 mètres (12 pieds).

Cette demande sera soumise au comité consultatif d'urbanisme de la municipalité le 18 octobre 2018.

Dans le cas où le conseil déciderait d'accepter cette demande de dérogation mineure, celle-ci ainsi approuvée par le conseil municipal sera réputée conforme à la réglementation d'urbanisme de la municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare.

Toute personne intéressée pourra être entendue par le conseil relativement à cette demande de dérogation mineure lors de cette séance.

**DONNÉ** à Sainte-Marcelline-de-Kildare, ce 9<sup>ième</sup> jour d'octobre de l'an deux mille dix-huit.

Anne-Marie Daher  
Directrice générale adjointe